

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	36 (1907)
Heft:	8
Rubrik:	Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVI^e ANNÉE.

N^o 8.

15 AVRIL 1907.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces
répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg**,
Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à **M. R. Chassot**, 8, rue Grimoux, à Fribourg,
et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

SOMMAIRE : — *Echos de la Presse.* — *Remarques méthodologiques sur différentes questions de l'arithmétique.* — *Bilan géographique de l'année 1906 (suite).* — *Leçon de grammaire : l'adverbe.* — *La question des primes d'âge.* — *Protection de l'innocence des enfants.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.*

ÉCHOS DE LA PRESSE

Parmi tous les essais qu'a suggérés l'application de la coopérative, il n'en est peut-être pas, nous dit le *Journal des Instituteurs*, de plus original et de plus intéressant que celui qui fut tenté par la Mutualité scolaire forestière de *Gerbépal* (Vosges).

La Société est formée par la superposition de deux mutualités : l'une *scolaire* de type courant, l'autre *d'adultes*. Nul ne peut passer dans la seconde s'il a plus de vingt ans, et s'il n'a fait partie de la première pendant au moins une année. A côté des ressources ordinaires, cette mutualité a créé ce qu'elle appelle un *Trésor*

d'avenir, dont les fonds — constitués par des cotisations, des dons, des legs et des subventions diverses — sont versés au compte de dépôts libres de la Caisse des dépôts et consignations et réservés exclusivement :

1^o A l'acquisition de terrains nécessaires à l'établissement de champs d'expériences ou de pépinières, destinés à être *mis en valeur au profit de la Société* ;

2^o A la location de terrains ayant la même destination ;

3^o A l'achat de grains, plants, engrais et fournitures diverses, ainsi qu'au paiement de la main-d'œuvre et de frais de toutes sortes se rapportant à la culture ou à l'exploitation des terrains acquis ou loués.

Le produit net de la culture fruitière, de la vente des plants de la pépinière et en général de l'exploitation des terrains mis en valeur par la Mutualité est ajouté aux ressources du fonds social et contribue à l'élévation des crédits répartis chaque année entre les sociétaires *pour augmenter leur pension de retraite*.

**

Du *Manuel général* :

Tout récemment, dans un congrès tenu à Dundel (Ecosse), les membres de l'enseignement se sont occupés spécialement de l'*éducation morale et sociale à l'école*. L'un des orateurs, M. Mudie, a déclaré qu'il croyait avant tout à la puissance morale du sentiment religieux. Il veut, tout d'abord, qu'une grande place soit faite en classe à la lecture et à la méditation de la bible. Mais il croit aussi à la force de l'*habitude et à la puissance morale du travail qui crée de bonnes habitudes*.

« L'homme est avant tout une créature d'habitudes, et c'est pourquoi il importe tant de lui donner dans son enfance et sa jeunesse de bonnes habitudes dont la portée nous échappe encore, mais qui plus tard auront une action décisive sur la vie. Si l'on a pu éveiller chez l'enfant le goût de l'étude, si l'on a pu l'intéresser vraiment à quelque chose, et donner à son activité une bonne direction, on a déposé en lui une influence morale dont l'effet continuera à se faire sentir quand il aura quitté l'école. »

Et M. Mudie trace brièvement la triste histoire de ces jeunes gens sur qui l'école n'a pas eu de prise et qui deviennent si vite de méchants garnements.

« Le travail manuel, dit-il, doit pouvoir exercer une influence heureuse sur le développement de ces esprits qui demeurent fermés à l'étude et aux livres ; il se peut, en effet, que ces mêmes esprits s'ouvrent par un contact permanent avec le monde concret. Mais il faut que le maître ne perde jamais de vue qu'il doit exercer

le cerveau de l'enfant en même temps que l'œil et la main. Ainsi, il semble qu'il est possible, par le travail, de donner à l'enfant le moins bien doué l'amour de l'effort et du travail, et de mettre dans sa vie un intérêt quelconque. »

Le travail manuel devenu ainsi le pivot de l'éducation morale, voilà une idée que l'on peut discuter sans doute, mais originale et intéressante. M. Mudie ajoute que pour en faire l'essai, il faudrait que les écoles soient aménagées; car il ne s'agit pas, dans son esprit, d'accorder, même chaque jour, une ou deux heures à l'enseignement du travail manuel, mais de lui donner, pour certains enfants, une place prépondérante à l'école primaire, à condition toutefois d'en faire un instrument de culture intellectuelle et surtout de culture morale et sociale.

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

sur différentes questions de l'arithmétique

Le signe de la multiplication.

Dans mon dernier article sur les signes¹, j'ai cité des pédagogues belges qui, dans leurs traités de méthodologie, ont clairement indiqué comment il fallait lire et employer le signe de la multiplication. Comme il existe chez nous un courant contraire à la manière de faire généralement admise, je crois qu'il est bon d'étudier cette question plus en détail. Je vais donc citer ici un certain nombre d'auteurs de différents pays et nous n'hésiterons pas à reconnaître le bon chemin.

Les auteurs français sont d'accord sur la manière de lire le signe de la multiplication, ils n'en permettent pas l'emploi dans le sens du mot *fois*.

Voici ce que dit Leysenne, qui a écrit différents ouvrages très estimés sur l'arithmétique élémentaire²: « Pour indiquer une multiplication, on place entre le multiplicande et le multiplicateur le signe \times , qu'on énonce *multiplié par*, ou quelquefois un point (.), qu'on énonce de la même manière. Exemple : $6 \times 4 = 24$ ou $6.4 = 24$.

Lisez : 6 multiplié par 4 égale 24. »

¹ *Bulletin pédagogique*, N° 7, 1^{er} avril 1907.

² Leysenne : *Traité d'arithmétique théorique et pratique à l'usage des Ecoles normales*, Paris, Armand Colin, 8^{me} édition, page 35.